



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2007 A 20 HEURES

RESUME DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

=====

1. ***Programme de politique générale 2007-2012. Approbation.***

POLICE COMMUNALE

2. ***Budgets pour l'exercice 2007.***
3. ***Déclaration de vacance d'emplois.***

L'Arrêté Royal du 20 novembre 2001 et la Circulaire GPI15 du 24.01.2002 (tous deux publiés au MB. 31.01.2002), régissent la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégré, structuré à deux niveaux.

Dans les corps de police locale, les emplois à attribuer peuvent

- soit être honorés par des glissements « en interne »*
- soit, sur décision expresse du Conseil communal, être attribués selon les règles de la mobilité.*

La Direction Générale des Ressources humaines de la police fédérale, et plus spécifiquement sa Direction de la Mobilité et de la Gestion des Carrières (DPM), recueille les besoins en personnel des différents corps de police et fait connaître à tous les membres du personnel concernés des corps de police locale et fédérale

(y compris ceux se trouvant dans le dernier trimestre de formation dans les écoles de police) quels sont les emplois déclarés vacants. Elle recueille ensuite les candidatures et transmet les dossiers aux autorités responsables de la sélection des candidats.

Il n'est plus possible à une zone de police locale de procéder elle-même au recrutement et à la sélection de candidats externes, les aspirants inspecteurs étant sélectionnés par le Fédéral et faisant partie de son cadre opérationnel pendant leur formation de base.

Le premier cycle de mobilité 2007 sera opérationnel incessamment.

Deux emplois d'inspecteur principal de police sont vacants à la suite de la double promotion au grade de commissaire de police et trois emplois d'inspecteur de police le sont également, le premier à la suite de l'octroi d'un congé préalable à la retraite (prise de cours au 1/03/2007), le second d'une mobilité vers la police des chemins de fer et le troisième à la suite de la mise à la retraite d'un commissaire de police qui libèrera un emploi d'inspecteur.

Compte tenu des emplois vacants au cadre du personnel opérationnel, le Chef de corps postule que soient attribués par mobilité

- deux emplois d'inspecteur principal de police à affecter, le premier au service « intervention » et le second au service « proximité »*
- trois emplois d'inspecteur de police à affecter au service « intervention »*

à nommer par l'assemblée après réception de son avis circonstancié rendu sur audition d'office des candidats et recueil de l'avis du Chef de corps de chaque candidat.

M. le Bourgmestre propose d'approuver cette déclaration de vacance d'emplois.

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

4. Budgets aux services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2007.

FINANCES COMMUNALES

5. Budgets communaux pour l'exercice 2007 et objets connexes.

CULTES - FABRIQUES D'EGLISE

6. Modifications budgétaires 2006 de la Fabrique d'Eglise Saint-Quirin à Houtaing.

En exécution de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, sont soumises à l'avis du Conseil communal les modifications budgétaires 2006 de la Fabrique d'Eglise Saint-Quirin à Houtaing.

Le Collège communal propose d'émettre un avis favorable au sujet de ces modifications budgétaires.

VOIRIES COMMUNALES

7. Travaux de réfection du parapet du pont de l'avenue Jouret à Ath-Centre. Approbation des projet, cahier des charges et métré descriptif et choix des modes de passation du marché et de financement.

Fin de l'an dernier, un accident de la circulation a eu lieu à hauteur du croisement de l'Avenue Jouret et du Boulevard de ceinture à Ath-Centre.

Lors de ce dernier, le véhicule a embouti le parapet en pierre du pont enjambant la Dendre Orientale, lequel doit subir des travaux de réfection relativement importants.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

8. **Réaménagement de la plaine du Séquoia. Lot 5. Fondation et recouvrement de la piste d'athlétisme. Approbation du décompte.**

Dans le cadre du réaménagement de la Plaine du Séquoia, les travaux du lot 5 – Fondation et recouvrement de la piste d'athlétisme ont été confiés, suite à une adjudication publique, à une entreprise d'Essen.

Le montant des travaux actuellement terminés est plus élevé que prévu.

Cette augmentation est essentiellement due à une révision importante sur un dossier datant de 2003.

Il est proposé au Conseil Communal d'approuver le décompte des travaux du lot 5 – Fondation et recouvrement de la piste d'athlétisme de la Plaine du Séquoia.

REGIE COMMUNALE

9. **Acquisition d'un camion destiné à la collecte des immondices. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.**

Les services techniques communaux disposent de trois camions pour collecter les immondices sur l'ensemble de l'entité.

Si deux d'entre eux ont été acquis en 2000, le troisième le fut en 1996 et a parcouru actuellement plus de 251.000 km.

Ce dernier présente des avaries de plus en plus importantes et coûteuses mettant à mal le bon fonctionnement du service.

Compte tenu de la vétusté de ce véhicule dont les réparations multiples entraînent des charges importantes sans pour autant garantir sa pérennité, il est indispensable d'acquérir un nouveau camion dont les caractéristiques techniques sont présentées dans le cahier spécial des charges dressé par l'Ingénieur des services techniques.

10. **Rénovation des bâtiments publics, du patrimoine, scolaires, culturels et des voiries, venelles et piedsentes par la Régie. Projets. Choix des modes de passation des marchés et de financement.**

La Régie Communale, comme chaque année, procédera à des travaux d'entretien extraordinaire dans les divers bâtiments communaux qu'ils soient de nature publique (exemple: les anciennes maisons communales, ...), culturelle (exemples: le Palace, la salle de musique d'Houtaing, ...), scolaire ou encore de patrimoine (exemple: les logements gérés par la Ville).

Pour maintenir ces bâtiments en bon état, la Régie doit disposer de matériaux durables permettant la reconstruction ou la correction de certains murs, la réfection des enduits intérieurs et extérieurs, la mise sous eau par l'entretien des toitures, zingueries et nochères, le remplacement des menuiseries intérieures et extérieures, ...

MATERIELS ET FOURNITURES

11. **Remplacement d'une camionnette et adaptation d'une seconde. Projet. Choix et modes de passation des marchés et de financement.**

Chaque année, un inventaire du parc automobile utilisé notamment par les ouvriers de la Régie communale est réalisé afin d'examiner l'état des véhicules (usure, nombre de kilomètres parcourus, remarques émises lors du contrôle technique, etc.).

Lors de l'établissement du budget communal de 2007, un crédit a été inscrit à l'effet de couvrir les frais de remplacement d'une camionnette et d'adaptation d'une seconde, toutes deux susceptibles de couvrir les besoins des cellules de la régie dont un véhicule sera déclassé.

BATIMENTS COMMUNAUX

12. **Travaux d'aménagement de la crèche Descamps. Avenant n° 1 du lot « Enduits, carrelages et peintures ».**

Le 2 mai 2005, le Conseil Communal a approuvé le projet d'aménagement d'une crèche dénommée « Les Coccinelles », dans un bâtiment sis à la rue de la Station, n° 39 à Ath.

Lors de l'exécution des travaux, de nombreux foyers de mэрule ont été mis à jour et ces derniers ont dû être traités en priorité, détruisant par la même occasion, des enduits pour lesquels des interventions n'étaient pas prévues ou n'étaient prévues que dans un faible pourcentage.

Actuellement, l'auteur de projet transmet un avenant n° 1 aux travaux du lot 4 nécessité par des modifications de quantité forfaitaire ou suppression de postes.

Cet avenant engendre donc une dépense complémentaire.

En outre, un délai complémentaire de 50 jours ouvrables devrait être accordé à l'entreprise portant celui-ci à 150 jours ouvrables.

ENSEIGNEMENT

13. **Acquisition du matériel didactique, des manuels scolaires et du matériel informatique. Approbation du cahier des charges. Financement, mode et choix de passation du marché.**

Lors du vote du budget communal de l'exercice 2007, en cette même séance, le Conseil a avalisé l'inscription au Service extraordinaire d'un crédit sous l'intitulé "Achat matériel didactique", et d'un crédit sous l'intitulé « Acquisition de manuels scolaires ».

Ces montants sont prévus en vue de doter les entités pédagogiques communales de matériel didactique, manuels scolaires et accessoires divers, essentiels à l'enseignement des enfants.

Ils seront répartis entre les directions, au prorata du nombre d'élèves inscrits durant l'année scolaire 2006-2007.

14. **Programme d'informatisation dans les écoles fondamentales (programme pluriannuel). Approbation du projet et choix du mode de passation du marché et financement.**

Lors du vote du budget communal de l'exercice 2007, en cette même séance, le Conseil a avalisé l'inscription au Service extraordinaire d'un crédit sous l'intitulé « Matériel informatique pour l'enseignement ».

Ce montant est prévu en vue de doter le réseau scolaire communal d'outils informatiques, soit en remplacement du matériel vétuste ou volé, soit pour parfaire les installations existantes.

ACADEMIE DE MUSIQUE

15. **Remplacement d'instruments de musique. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.**

En date de ce 7 février 2007, le Directeur de l'Académie de Musique, M. JORION, a transmis les besoins en matière d'instruments pour remplacer ceux devenus inutilisables ou pour compléter le parc afin de répondre aux besoins des élèves.

Selon les professeurs interrogés, les acquisitions les plus urgentes seraient les suivantes :

- 1 piano droit
- 2 flûtes
- 1 cor double Fa/Sib
- 3 clarinettes S b
- 2 saxophones alto
- 3 cornets
- 2 violons $\frac{1}{4}$
- 2 violons $\frac{1}{2}$
- 2 violons $\frac{3}{4}$
- 2 housses pour violoncelles $\frac{1}{2}$
- archets pour violon
- archets pour violoncelles.

16. **Organisation des cours au 1^{er} janvier 2007.**

En conformité des directives ministérielles applicables à l'enseignement musical subventionné, le Conseil Communal est appelé à fixer le nombre d'heures de prestations des membres du personnel de l'Académie de Musique en fonction de la population scolaire et des modifications d'horaire à partir du 1^{er} janvier 2007.

Il en résulte que le nombre d'heures de cours est resté inchangé par rapport au 1^{er} octobre 2006.

EDIFICES DU CULTE

17. **Rénovation extraordinaire des diverses églises de l'Entité. Projets. Choix des modes de passation des marchés et de financement.**

La Ville d'Ath dispose de 23 édifices du culte qui nécessitent des entretiens extraordinaires divers visant à maintenir ce patrimoine en bon état.

Ainsi, au sein de l'ensemble de nos édifices, divers travaux de mise sous eaux nécessitant des interventions au sein des toitures, zingueries, nochères ainsi que la réfection des plafonnages ayant subis certaines infiltrations, doivent être consentis.

ABATTOIR COMMUNAL

18. **Remplacement d'un véhicule polyvalent destiné à la manutention de divers éléments au sein de l'abattoir communal. Choix des modes de passation du marché et de financement.**

Le personnel attaché à l'Abattoir communal souhaite, afin de mieux rencontrer les besoins en matière de transport et de chargement des déchets, disposer d'un engin de manutention télescopique.

Bien que cette machine doive être en bon état de fonctionnement et en ordre d'entretien, il ne s'indique pas, selon les indications du Chef de Service, d'acquérir un engin neuf dont le coût serait prohibitif en regard des tâches à réaliser.

HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE

19. **Acquisition de sacs poubelles destinés à la vente. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.**

Chaque année, un projet est dressé en vue de l'acquisition des sacs poubelles jaunes avec les logos de la Ville d'Ath, destinés à être vendus aux particuliers par les commerces locaux.

Ce marché traite de l'acquisition de 600.000 sacs d'une capacité de 60 litres et de 200.000 sacs d'une capacité de 30 litres.

RENOVATION URBAINE ET REVITALISATION URBAINE

20. **Travaux de transformation d'une habitation sise rue des Récollets, n° 42 et aménagement des arrières d'immeubles n° 42, 44, 46 et 48. Avenant modificatif n° 2. Décision.**

Le 14 mars 2005, le Conseil communal a approuvé le projet des travaux de transformation d'une habitation sise rue des Récollets, 42 et aménagements des arrières des maisons, 42,44,46 et 48.

Le 13 juin 2005, le Collège Echevinal a désigné l'adjudicataire.

Le 24 février 2006, la Division Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine a notifié l'intervention de la Région wallonne dans le coût des travaux subventionnables.

En date du 31 mars 2006, la Ville est devenue propriétaire des immeubles n°44 et 46 fortement imbriqués dans les immeubles 46 et 48, des cages d'escaliers pour les accès aux niveaux supérieurs ou inférieurs étant situées en sous-œuvre partielle ou totale de certaines maisons.

En vérité, ce groupe de maisons est le résultat de divisions successives. La présence de portes d'entrée obturées et de fenêtres ouvertes tente à créditer cette situation.

Les investissements qui auraient été réalisés sur base du projet initial auraient pu être remis en question lors de l'assainissement des immeubles 46 et 48.

Le 9 novembre 2006, le Conseil communal a adopté l'avenant modificatif n°1 aux travaux.

L'avenant modificatif n°2 vient d'être transmis par l'auteur de projet, le bureau In Situ.

Les travaux prévus dans cet avenant modificatif n°2 peuvent être décrits comme suit : la plupart des postes présentés concernent des découvertes et adaptations rendues nécessaires par la nature des ouvrages existants. Par ailleurs, un important montant concerne les mesures d'isolement entre l'habitation 46 et 48 ainsi que les aménagements arrières imposés tant par la propriétaire du 48 que par la nouvelle limite traitée avec l'Habitat du Pays Vert.

L'avenant nécessite l'octroi à l'entreprise adjudicataire d'un délai supplémentaire de 30 jours ouvrables.

21. **Opération de rénovation urbaine. Convention-exécution 2006. Notification.**

Dans le cadre de la continuité des travaux relatifs à l'opération de rénovation urbaine du Centre Ancien, la Ville a récemment proposé à la Division de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la Région Wallonne un nouveau programme de travaux.

Le programme retenu par Monsieur le Ministre Daerden concerne les travaux et acquisition suivants :

- Acquisition de l'immeuble sis rue de France, 18
- Travaux de réhabilitation de l'ancien Refuge de l'Abbaye de Ghislenghien, rue Haute, 27 (Phase 2)

L'Administration a transmis le 15 janvier dernier, la convention-exécution 2006 afin de la soumettre à l'accord de principe du Collège communal et ultérieurement à l'approbation du Conseil.

Le 2 février dernier, le Collège communal a marqué son accord de principe sur cette convention-exécution 2006 et la notifie ce jour cette décision.

Les allocations nécessaires seront prévues en temps opportun.

22. **Opération de revitalisation urbaine dite « Ilot de la rue Haute ». Convention-exécution.**

Le Directeur de l'Aménagement opérationnel de la Division de l'Aménagement et de l'Urbanisme du Ministère de la Région wallonne transmet, pour information, ce 23 janvier 2007 le projet d'arrêté de subvention accordant une subvention en vue de réaliser une deuxième phase des travaux sur le domaine public dans le périmètre de l'opération de revitalisation de la rue Haute.

Ces travaux comprennent l'aménagement de l'espace central public, des zones de circulation piétonne à l'intérieur de l'îlot et 15 emplacements de parking public souterrain ainsi que l'aménagement de la rue Haute.

Cette administration a également transmis pour examen le projet de convention réglant les modalités d'exécution de cet arrêté.

Les conventions entre la Ville et les partenaires privés, signées en 2003, restent inchangées.

DOMAINE COMMUNAL

23. **Acquisition des biens cadastrés Section A, n° 368^E3 et 368F3, sis rue aux Fleurs à Ath.**

Mesdames CLEMENT Françoise, Agnès et Josée sont actuellement propriétaires des parcelles sises à l'arrière de la rue aux Fleurs, 138, cadastrées section A n°368^E3, d'une contenance de 33a73ca et n°368F3, d'une contenance de 12ca.

La Ville souhaite acquérir ces parcelles en vue de concrétiser ultérieurement un projet immobilier.

Du fait de la vente à d'autres personnes de la parcelle bâtie sise à front de la rue aux Fleurs, 138, appartenant aussi originellement à Mesdames Clément, la parcelle convoitée par la Ville est actuellement enclavée.

La convention d'Honneur règle le problème de servitude légale de passage résultant de cet enclavement en attendant qu'un accès suffisant à la voirie soit réalisé dans le cadre du projet immobilier futur.

24. **Aliénation d'une parcelle sise au chemin des Primevères.**

Le 25 janvier dernier, la Ville est devenue propriétaire d'une parcelle de terrain sise Chemin des Primevères, au lieu-dit « Champ de la Trahison », cadastrée section B n°355F et 355H, d'une contenance mesurée de 35a 58ca selon plan de mesurage du géomètre Annick Thiébaud.

Cette acquisition a été réalisée en vue d'une revente immédiate en 2 lots.

Les anciens propriétaires n'acceptant en effet de vendre leur bien qu'à la Ville, celle-ci n'avait d'autre choix que de servir d'intermédiaire dans cette opération achat/revente, à la condition toutefois de récupérer à terme la totalité de son investissement.

Cette parcelle est actuellement occupée par bail à ferme par M. et Mme Mattheeuws-Van Den Bossche de Ath.

Ce fermier accepte de libérer **immédiatement** la parcelle moyennant paiement par la Ville d'une indemnité de fumure et arrière fumure.

Le montant de cette indemnité se justifie d'une part, par le fait qu'au cas où il faudrait donner préavis, la libération des lieux ne pourrait probablement pas intervenir avant le mois d'octobre et d'autre part, que la terminaison du bail complique l'exploitation de la parcelle de fond.

25. **Remplacement et adaptation de pièces, matériels et matériaux pour l'entretien des points d'eau. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement.**

Chaque année, les fontaines disséminées deçà-delà en ville et dans les villages sont remises en service dans le courant du mois de mai et fonctionnent généralement jusqu'en novembre.

Durant ce gros semestre, celles-ci nécessitent un suivi permanent afin d'assurer leur fonctionnement optimal.

Depuis l'année dernière, les entretiens sont assurés par la régie communale.

Toutefois, il arrive fréquemment que ces fontaines tombent en panne, suite à l'usure de certaines pièces. Il s'agit entre autres de pompes, d'électrovannes, de lampes, d'équipements électriques, etc. qu'il convient de remplacer en cours de saison.

L'Ingénieur des Services techniques communaux propose donc d'approuver le projet d'acquisition des pièces détachées nécessaires à la réparation et à l'entretien des fontaines communes et de choisir la procédure négociée comme mode de passation des marchés.

26. **Occupation du domaine public de la S.N.C.B. sur le territoire de la Ville d'Ath, anciennement Isières. Décision.**

La S.N.C.B. est propriétaire de la parcelle non cadastrée située le long de la voie de chemin de fer à Isières et d'une superficie de 3600m² et qui sert de zone de dépôt d'encombrants divers.

Cette parcelle est située entre les deux terrains de football au chemin du Castillon (derrière l'ancienne gare).

La Ville a souhaité occuper cette parcelle en vue d'y aménager un parking pour les visiteurs des différentes rencontres footballistiques.

En effet, lors de ces rencontres, les véhicules stationnaient « à cheval » sur la route et les trottoirs, ce qui représentait un réel danger au niveau de la circulation.

La SNCB vient de transmettre la convention d'occupation du domaine public.

27. **Convention d'occupation d'un local. Décision.**

L'ASBL La Cave vient d'être créée, elle remplace « La Maison des jeunes La Cave ».

Elle sollicite l'occupation d'un local se situant sous le réfectoire de l'école communale de Rebaix, rue de la Poterie n°1.

L'ASBL La Cave désire également y installer son siège social et ce afin d'obtenir des sponsors ce qui permettrait à leurs nombreux projets d'aboutir.

Cette mise à disposition serait consentie aux conditions essentielles suivantes et aux autres conditions énoncées dans le projet de convention :

- Convention à durée indéterminée prenant cours à la date de la signature
- Occupation concédée à titre gratuit
- Il pourra y être mis fin par la commune en cas de non-respect des conditions ou pour raisons de force majeure, sans indemnité de part et d'autre

- L'ASBL La Cave s'engage à gérer le bien en bon père de famille. L'entretien du bien sera assuré par l'ASBL
- Le propriétaire prendra en charge les redevances, consommations d'électricité, d'eau et de chauffage. Toutefois, il délivrera annuellement une déclaration de créance.

ECLAIRAGE PUBLIC

28. **Entretien extraordinaire de l'éclairage public. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.**

Chaque année, le Collège Communal inscrit au budget extraordinaire soumis à l'approbation du Conseil un crédit destiné à l'entretien extraordinaire de l'éclairage de prestige sur le territoire de notre entité.

Cette année, un crédit a été inscrit aux fins de couvrir les entretien et remplacement des points défectueux.

Les endroits visés au Centre-Ville sont situés principalement aux abords de la Grand-Place (Cour Burbant, Marché aux Toiles, Promenade de la Culture, Jardin des Arts et des Lettres), Centre administratif, Académie de Musique, Eglise Saint-Julien, Gare et abords, Rue des Récollets, Impasse Camberfosse, Esplanade, Quai Saint-Jacques, Marché au Lin, Académie de Dessin, Hôtel des Finances, Rue Saint-Martin, Eglise Saint-Martin, etc.

Au sein des Villages, certains éclairages doivent être entretenus à Moulbaix (Patronage, église, Place Henri Stourme, Monument des Combattants), à Maffle (Musée de la Pierre, rue de la Fosse, Salle Marcel Denis et parking), à Ostiches (Blanc Moulin et Place), à Lanquesaint (Ecole), à Isières (Eglise et école) et à Houtaing (Eglise, Salle de Musique, fontaine).

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE

29. **Règlement complémentaire communal relatif aux zones « 30 », aux abords des écoles situées le long des voiries communales.**

En séance du 11 juillet 2005, le Conseil communal a décidé, à l'unanimité, du placement de la signalisation relative à l'aménagement des zones 30, aux abords des écoles situées le long des voiries communales et ce, en fonction des dispositions légales reprises dans l'Arrêté Royal du 14 mai 2002, modifié en date du 30 avril 2004 en son article 12.1 du code gestionnaire.

Afin que le Ministère de l'Équipement et des Transports et le Service Public fédéral de la Mobilité et des Transports puissent donner leur aval définitif sur ce dossier, il incombe d'établir la liste des voiries concernées et pour chaque implantation scolaire, de joindre un plan de la zone.

Le Collège communal propose au Conseil d'approuver le Règlement complémentaire communal relatif aux zones « 30 » aux abords des écoles situées le long des voiries communales.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

30. **Commission consultative d'Aménagement du Territoire. Décision de renouvellement.**

Un décret modifiant certains éléments des Commissions Communales d'Aménagement du Territoire devrait être publié prochainement.

Dans l'attente de cette publication dans une version définitive, il reste que l'article 7§2 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine prévoit un délai de trois mois à dater de l'installation du Conseil communal pour la décision de renouvellement de la commission.

Le paragraphe 3 du même article précise que le Conseil communal charge le Collège communal de procéder à un appel public aux candidats dans le mois de sa décision de renouveler la commission.

Ainsi, la procédure pourrait être lancée, mais la composition ne serait pas arrêtée avant la publication du texte définitif.

En effet, parmi les changements annoncés, figurent entre autres l'interdiction pour un membre du Collège communal de présider la commission, la proportion maximale de 2/3 de membres du même sexe, leur nombre total ou l'interdiction d'exercer plus de deux mandats consécutifs.

Le Collège communal propose donc de renouveler la Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de charger le Collège communal de procéder à l'appel public aux candidats.

SITE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DESAFFECTE

31. **a) Réhabilitation de l'enveloppe extérieure de l'entrepôt du Séquoia. Conditions de marché de service à conclure avec un auteur de projet.**

L'arrêté ministériel du 3 octobre 2003 décide que le site d'activité économique SAE/ALE13 dit « Sucrerie » à Ath, comprenant notamment les deux entrepôts communaux du Quai de l'entrepôt, est désaffecté et doit être assaini ou rénové.

La ville d'Ath a donc sollicité une subvention régionale pour la rénovation du premier entrepôt cadastré section B n°811c54.

Cet entrepôt jouxtant la piste d'athlétisme se trouve à proximité de la nouvelle halte nautique et du RAVEL. Il accueille, depuis quelques semaines, une brasserie, une salle de danse, une salle polyvalente et dans le futur, le solde sera transformé en salle de gymnastique par la Province de Hainaut.

En date du 31 octobre 2006, la division de l'aménagement et de l'urbanisme de la Région wallonne a transmis l'arrêté de subvention.

Les travaux principaux de réhabilitation à envisager consistent aux travaux de rénovation et d'assainissement de l'enveloppe (mur et couverture), de la stabilisation du bâtiment et de la charpente.

Les abords autour de ce bâtiment doivent être restaurés afin d'accueillir les utilisateurs suivants les normes de sécurité et également de rendre ce site et le bâtiment accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux de couverture et d'extension du bâtiment seront pris en charge par la Province de Hainaut.

Ce type de projet nécessite la désignation d'un auteur de projet.

Les crédits nécessaires à la couverture de cet investissement seront inscrits en temps opportun. Cette dépense sera couverte par la subvention régionale.

b) **SAE ALE 13C. Sucrerie, candiserie et stockage. Travaux d'assainissement des zones 3, 4, 5 et 6. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.**

L'Arrêté ministériel du 23 décembre 2003 a décrété que le site d'activité économique SAE/ALE13c dit « Sucrerie, candiserie et stockages » était désaffecté et devait être assaini ou rénové.

Dans ce cadre, la ville a déjà reçu une subvention régionale pour réaliser les acquisitions situées sur ce site et l'acte d'achat a été signé en date du 15 décembre 2006.

En ce qui concerne l'assainissement, le Conseil Communal, réuni en séance publique le 3 février 2006, a approuvé l'avant-projet des travaux d'assainissement et a décidé de solliciter dans la plus large mesure possible les subsides auprès des services compétents de la Région wallonne.

En date du 1^{er} septembre 2006, la Direction de l'Aménagement opérationnel de la division de l'aménagement et de l'urbanisme de la Région wallonne a transmis son accord sur l'avant-projet ainsi que sur la subside totale de l'investissement.

A présent, l'auteur de projet transmet le projet définitif consistant en la démolition de l'ensemble des bâtiments présents sur le site des anciens silos de la Dendre, en l'assainissement des matériaux de type Asbeste ciment (ondulées de toitures) et des terres éventuellement polluées par des hydrocarbures et ou des engrais et finalement par le nivellement du terrain.

c) **Installation d'un système de chauffage au sein de l'entrepôt du Séquoia.**
Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Séquoia, une salle polyvalente a été créée à l'arrière des locaux utilisés pour le Snooker.

Cette salle est destinée à accueillir diverses activités sportives telles notamment que l'escrime, la boxe, la danse, etc. et doit maintenant être chauffée.

Un projet visant à l'installation d'un chauffage au gaz à tubes radiants a été réalisé par l'architecte, responsable de ce dossier.

FOLKLORE

32. **Restauration des éléments du cortège. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.**

Depuis plusieurs années, un vaste programme de restauration des éléments du cortège a été mis en place.

Chaque année, les chars et les géants bénéficient d'une attention toute particulière tant au niveau des structures qu'au niveau des décors, des accessoires et des habits.

Cette année, le Responsable de la maison des Géants propose les restaurations suivantes :

- Renforcement des gants de Samson et Melle Victoire
- Remplacement de l'habit de Samson
- Réparation de la cape de Melle Victoire
- Remplacement de la jupe de l'Aigle
- Remplacement du panier de Goliath
- Acquisition de feuilles d'or pour la décoration du char des neufs provinces
- Remplacement de la jupe du char des neufs provinces
- Remplacement de la massue de « l'homme de feuilles »

* * * * *
 * * *